



Sécheresse : aides et plateformes d'échange paille-fourrage sont mises à disposition des agriculteurs

vendredi 3 juin 2011, par [lpe](#)

Les responsables du réseau FNSEA en Poitou-Charentes considèrent que ce sont dans les relations directes entre agriculteurs vendeurs et acheteurs que se trouvent les meilleures solutions pour des relations équilibrées et raisonnables.

C'est pourquoi ils ont décidé de lancer cette plate-forme d'offres de pailles et fourrages, à chacun ensuite d'entrer en contact et de discuter des modalités de transaction.

Plateforme : [cliquez ici](#)

Un plan d'aides du Conseil régional

Consulter le plan d'aides mis en place par le Conseil régional Poitou-Charentes : [cliquez ici](#)

En détails :



- une aide d'urgence pour les éleveurs, de 1000 euros par exploitation, pour l'acquisition ou le transport de fourrage. Pour les 5200 exploitations concernées de la région, il s'agit d'une première aide immédiate, dans l'attente des aides de l'Etat ou des assurances. Cela représente un effort de 5 millions €, qui devrait être utilisé en priorité pour le transport des fourrages ;

- la mise en place, avec [Solidarité Paysans](#), d'une plate-forme mettant en relation les disponibilités en fourrage et les besoins des éleveurs, en encourageant la mise à disposition gratuite (sauf coûts de coupe et de transports), pour laquelle un numéro vert est attribué (0 800 009 086) ;

- pour mieux préparer l'avenir, car cette sécheresse traduit une répétition, après notamment celle de

2007, une mesure d'aide à la dés-irrigation des producteurs de céréales grâce à la production de soja, avec une aide de la Région à l'hectare, pour une cible de 2000 ha rendus plus économes en eau . C' est un budget de 1,5 million € (en cinq ans) ;

- une aide citoyenne à l'économie d'eau, pour réduire les consommations d'eau à la maison, pour 5000 ménages avec une incitation de 50 euros, pour les récupérateurs d'eau.

Toutes les informations : [cliquez ici](#)

Une autorisation de faucher les bermes des routes départementales en Charente-Maritime

Le Conseil général de Charente-Maritime autorise le fauchage des bermes des routes départementales par les agriculteurs pour nourrir leurs bêtes. A noter que cette action doit au préalable faire l'objet d'une demande auprès du coordinateur départemental : Serge JEUNET-MANCY au 05.46.97.55.55

Autres initiatives

A noter également des offres sur le site Agriaffaires : [cliquez ici](#)

Si vous avez connaissance d'une autre initiative pour favoriser l'approvisionnement des éleveurs en fourrage pour nourrir leurs bêtes, transmettez-nous l'information : contact@lepetiteconomiste.com